

Mais pourquoi nous apporter ce soir des changements, c'est-à-dire des amendements dont nous ne connaissons pas la nature? Nous ne savons pas quels seront les amendements que l'honorable ministre des Finances nous proposera. Pourtant, tout devait être complet et parfait. Tout avait été prévu. La compétence fédérale avait été étudiée puisque l'honorable ministre des Finances nous disait, le 17 juin dernier:

Comme je l'ai déjà signalé, nous avons mis au point les programmes envisagés en tenant compte pleinement des droits constitutionnels des provinces.

Alors, qui avait tort; le ministre des Finances ou les provinces? Si les provinces n'avaient pas raison, pourquoi alors convoquer une conférence fédérale-provinciale? Et c'étaient les provinces, qui avaient raison, puisque le gouvernement retraits aujourd'hui. Dans quelle mesure? Nous ne le savons pas encore.

A ce stade, j'appelle votre attention, monsieur l'Orateur, sur la légalité des amendements qui seront proposés ce soir, car nous ne savons pas si nous garderons cette disposition qui est prévue dans la résolution à l'effet qu'il faudrait créer un Office de développement aux prêts municipaux. Quel en sera l'utilité, monsieur l'Orateur? On se le demande. Et si on abolit cet office, on change, à ce moment-là, la quintessence même de la résolution étudiée en cette enceinte, le 11 juin. Par conséquent, de quel droit demanderait-on de faire subir à un bill sa deuxième lecture lorsqu'on a changé le fondement même de la résolution qui a été le sujet à l'étude? Voilà un point intéressant à signaler, monsieur l'Orateur.

Cependant, il y a une autre question, également, qu'il nous est permis de nous demander. C'est que, malgré les concessions que mentionnait l'honorable ministre des Finances, n'y a-t-il pas encore de la part du gouvernement fédéral une intrusion dans l'autonomie provinciale, parce qu'il s'agit d'un autre plan conjoint? Ce qu'il y a de malheureux dans cette mesure dont nous prendrons peut-être connaissance dans le courant de la soirée, c'est qu'on veut encore lier les provinces, c'est-à-dire les assujettir à des conditions qu'exigerait le gouvernement fédéral. Alors, les provinces n'auront pas leur liberté d'action, la liberté complète de réaliser des projets de nature à résoudre le grave problème du chômage.

J'entendais tantôt l'honorable député de Renfrew-Sud (M. Greene), proposer une solution de rechange afin d'aider les municipalités qui ne pourraient pas bénéficier du présent projet de loi. Je me demande si la meilleure solution de rechange ne serait pas de changer le gouvernement?

[M. Paul.]

Alors que nous étions au pouvoir, lorsque la situation du chômage est devenue critique, nous avons pris des mesures qui ont été efficaces et ont aidé à résoudre partiellement ce grave problème.

Les honorables vis-à-vis, ces gens qui devaient nous présenter une panacée pour régler la question du chômage, monsieur l'Orateur, où sont-ils aujourd'hui?

Ah! l'honorable ministre des Finances est enthousiaste, il a confiance dans son projet. Il nous dit que cela va donner de l'ouvrage à de nombreux sans-travail, que cette mesure va atténuer le chômage de façon fort appréciable. Cependant, son collègue, le ministre du Travail (M. MacEachen), de son côté, craint que le chômage augmente l'hiver prochain.

Je soumets respectueusement, monsieur l'Orateur, que 400 millions de dollars ne sont pas suffisants, sans compter que de la manière dont cet argent sera prêté aux provinces, cela constituera une intrusion dans le domaine provincial.

Il y a d'éminents collègues de l'autre côté de cette enceinte qui n'ont peut-être pas la facilité d'exprimer leur point de vue là-dessus, si ce n'est que lors des «caucus». Toutefois, s'ils sont sincères avec eux-mêmes, ils vont se lever—car il y a de brillants avocats et d'éminents juristes de la province de Québec parmi eux—ils vont s'arrêter un instant et nous expliquer si cette attitude qu'entend adopter le présent gouvernement est conforme à la déclaration que faisait le premier ministre de la province de Québec lors de la présentation de son budget, le 5 avril 1963. A ce moment-là, il disait que les provinces ne devraient pas adhérer aux plans conjoints, parce que chaque fois les provinces doivent céder une partie de leur autonomie au bénéfice du gouvernement fédéral.

Le premier ministre Lesage, en venant à Ottawa, s'est-il soumis aux exigences du gouvernement fédéral qui n'a pas voulu donner liberté complète d'action aux provinces, car il n'y a aucun doute qu'il y a des conditions que nous ne connaissons pas.

Alors, je me demande si le meilleur moyen d'aider efficacement les provinces, dans le respect le plus absolu de la constitution, ne serait pas de consentir, comme je l'ai déjà mentionné, un, deux et même 3 p. 100 additionnels de l'impôt direct, et alors les provinces auraient l'administration de leur propre argent?

Alors, c'est par acquit de conscience que le gouvernement fédéral croit devoir remettre ce dont il s'empare injustement. Doit-on conclure que c'est là le respect absolu de la constitution canadienne?